



Déclaration liminaire de la CGT au CTL du 25 juin 2020 de la DDFIP de l'Indre

Ce CTL convoqué aujourd'hui est le premier depuis le début de la crise sanitaire. La CGT déplore que cette réunion ne soit pas tenue en présentiel. En effet vous n'avez pas souhaité répondre favorablement à notre demande pour le tenir dans une salle en respectant la distanciation (chose qui était tout à fait possible) et qui faciliterait les débats et les échanges. Cette demande n'apparaissait pas comme démesurée au regard de la réouverture des sites de la DDFIP afin d'accueillir les usagers depuis le 18 juin. La raison que vous avez donnée pour maintenir en audio conférence de ce CTL nous semble injustifiée.

Si on devait reprendre tout ce qui s'est passé sur le territoire depuis le début de la crise pour arriver aux dernières mesures prises, nous aurions sans doute beaucoup de contestations. D'autant plus que le Président de la République dans sa dernière allocution a affiché au final un satisfecit de l'action du gouvernement pendant la crise, et force est de constater qu'aucune leçon n'a été tirée de cette crise. Pour l'exécutif, ce serait même que les réformes entreprises ne sont pas allées assez vite, notamment celle de la réforme de l'État. Un comble... ce ne sont pas les décisions des gouvernements, ni les mensonges pour tenter de les cacher qui ont conduit au manque criant de matériel de protection avant tout pour les soignants en première ligne de ce combat contre le virus... non non ce sont les « lourdeurs » de l'État... sous entendu les « lourdeurs » de l'administration et de ses fonctionnaires.

Ainsi re voilà le fameux CAP 2022, et là Monsieur Fournel est en parfaite osmose avec le Président, au vu du courrier adressé aux cadres de la DGFIP, et à la mise en ligne du contrat d'objectifs et de moyens pour les 3 prochaines années. Contrat signé dans l'urgence le 16 mars, soit la veille du confinement, comme si après la crise sanitaire il risquait d'être reporté sine die ou même abandonné. Comment ne pas considérer cela comme du mépris pour les agents quand on analyse son contenu! En quelques mots : on accélère la destruction de la DGFIP et il est demandé aux cadres de recommencer ce travail dès la rentrée de septembre, comme si la crise sanitaire n'avait pas existé !

Alors le Directeur Général nous parle de confiance, dit aux syndicats de ne pas reprendre les postures « d'avant »... Mais Monsieur Fournel a vite repris les siennes!

Avant même le Comité Technique de Réseau, on nous annonce la reprise totale des chantiers de transformation, dans les documents on comprend même que finalement les leçons tirées de la crise seraient d'aller encore plus vite et plus loin dans ces chantiers. Alors, comment croire notre hiérarchie lorsqu'elle écrit à propos de la DGFIP dans ce contrat : « Elle est à la fois administration régaliennne et au service des usagers ; elle contrôle et accompagne, elle informe, elle conseille »

La CGT Finances Publiques le réaffirme, il ne s'agit pas de postures, de dogmes pour nous, mais bien d'un désaccord profond sur les chantiers que vous prônez. La CGT ne s'associera pas à la destruction du réseau de proximité de la DGFIP, de ses missions et à l'éloignement du service public de la population, jamais ! Elle ne s'associera pas à la destruction des droits et garanties des agents, ni à la mise en place de la rémunération au mérite comme le traduit l'instauration d'une prime COVID!

Concernant les chantiers de transformation :

Pour la CGT, l'urgence est d'abandonner le Nouveau Réseau de Proximité. Cette crise devrait vous démontrer que cette réforme est le contraire de ce qu'il faudrait envisager quand elle prévoit des pôles spécialisés où de nombreux agents seront massés, l'éloignement du travail des lieux de vie des agents, l'accentuation du travail à distance qui déconstruit les collectifs de travail et crée l'isolement, etc.

A l'inverse, les unités de petite taille (malgré le manque de personnels) ont démontré leur agilité appuyée sur la poly-compétence des agents. Dans le Secteur Public Local, la connaissance mutuelle des agents d'exécution des ordonnateurs et des comptables a permis de lever les problèmes d'organisation dus au confinement.

Le NRP éloigne le service public de pleine compétence de la population qui s'est rendue devant les centres des finances publiques y compris durant le confinement. Un tel besoin de proximité, aurait du vous alerter !
Quant aux fameux points de contact, les MFS ou MSAP ont-elles répondu présent pendant la crise ? Non. Ce sont les agents des finances publiques qui ont répondu présent.
Cette crise prouve si besoin en était que le NRP doit être abandonné !

L'urgence est aussi de retirer la loi de transformation de la fonction publique. La CGT partage l'urgence de procéder à la reconnaissance de l'engagement des agents des finances publiques, mais de TOUS les agents et pour leur engagement QUOTIDIEN, pas uniquement durant cette crise ! Or cette loi a un effet inverse à la reconnaissance des agents et méprise leur engagement quotidien.
Sans vous relister tous les arguments qui justifient le retrait de cette loi, un seul exemple devrait vous convaincre : la suppression des CHS qui ont pourtant démontré, s'il le fallait, toute leur utilité durant cette période.

Pour la CGT, le seul chantier urgent et prioritaire est la reconnaissance de tous les agents par une augmentation conséquente du point d'indice, une réelle reconnaissance par un véritable plan de qualification, le renforcement des droits et garanties et des conditions de vie au travail, et un plan d'investissement ambitieux pour consolider et développer l'ensemble de nos missions. Car s'il fallait ne retenir qu'une seule évidence, suite à cette période, c'est que parmi les acteurs de la continuité de l'État et de la gestion de cette crise les agents des finances publiques ont joué un rôle essentiel.

Revenons sur l'engagement des agents des finances publiques qui a permis la continuité de l'État

Après des décennies de mépris de notre administration, durant cette crise il a été de nouveau question des missions essentielles de la DGFIP. Nos missions sont redevenues régaliennes pour l'administration et le gouvernement. Le rôle incontournable de la DGFIP a été reconnu, enfin pour certaines tâches car le constat est là : des services sont délaissés (consignes floues voire inexistantes), certaines missions sont abandonnées, des retards considérables ne sont pas traités par des renforts. Ce que cette crise n'a pas du tout modifié est que les agents des finances publiques ont été présents et ont assuré la continuité de l'État grâce à leur conscience professionnelle et à leur engagement. Mais du coup, le travail confiné a mis en lumière des sentiments d'isolement chez plusieurs de nos collègues. Ce ressentiment ne doit pas être oublié lors des discussions que nous aurons avec vous sur le télétravail et le travail à distance.

Mais le sous-entendu affiché lors d'une audio conférence sur l'implication moindre que pourraient avoir eu certains agents nous laissent pantois. Nous pensons que l'ensemble des agents en mesure de travailler étaient vraiment prêts à le faire et que vos décisions de les écarter du PCA ou du PRA n'a rien à voir avec de la fumisterie.

Contrairement aux effets d'annonces du gouvernement, des ministres et de la DG, pour la reconnaissance des agents le compte n'y est pas ! Tous les agents ont toujours fait preuve d'engagement et de conscience professionnelle et la reconnaissance légitime ne peut pas passer par le décompte imposé de congés ou des primes distribuées à quelques-uns.

Cette prime provoque de nombreux mécontentements, que ce soit de la part de collègues exclus parce qu'on ne leur a pas donné les moyens de travailler dans la période, ou de la part de ceux qui en sont exclus malgré leurs efforts en raison des quotas ou des critères d'attribution inconnus. D'ailleurs nous vous avons demandé de nous donner aujourd'hui les critères que vous avez retenus pour attribuer cette prime et un tableau permettant de voir au moins par catégorie ou par service le nombre d'agents désignés comme « plus méritants » (et ce sont là vos propres termes) serait un minimum.

A ce propos, comment est chiffré par service le surcroît de travail (comme le stipule la note de la prime COVID) dans une période où beaucoup de missions ont été ralenties ? Et que faites vous de tous ceux qui auraient voulu travailler mais qui n'ont pas pu (malades, en quatorzaine, non équipés pour du télétravail, ou encore assurant des missions qui ont été désignées comme non prioritaires).

Bien que demandeurs de ces critères, nous dénonçons cette mascarade de tri sélectif des agents et nous ne manquerons pas de diffuser à tous les collègues du département vos choix.

Les leçons à en tirer sont multiples et nombreuses. La première serait de ne plus considérer les fonctionnaires et le service public comme un coût, mais bien comme essentiels à la continuité de l'État. Le libéralisme a montré très largement ses limites, et d'ailleurs les entreprises, même les plus libérales, ont réclamé le soutien de l'État. Ce constat peut être fait à chaque crise, il serait bon d'en tirer les leçons et de s'en souvenir entre les crises...

Les mouvements nationaux (A, B et C) qui viennent d'être publiés démontrent encore une fois le peu de considération pour la première des revendications des personnels en matière d'emplois nécessaires pour effectuer toutes nos missions. Comment faire croire aux agents qu'il en serait autrement alors que le mouvement B, notamment, pour l'Indre affiche 6 départs contre aucune arrivée ou celui des A qui annonce 4 départs pour 2 arrivées.

Cela est purement scandaleux !

Concernant le travail confiné

Pour la CGT, il est essentiel de distinguer télétravail et travail confiné. Ce travail confiné a été revendiqué par la CGT durant la crise car elle restait la meilleure protection durant le confinement. Mais elle n'est absolument pas adaptée en dehors de cette crise. Les conditions de travail, tout comme le travail en lui-même, se sont retrouvés en mode dégradé, et preuve en est avec le retour au bureau souhaité de la majorité de nos collègues.

Et que dire des dérives locales qui nous ont été rapportées : consignes données par SMS sur le téléphone portable privé des agents (alors que les demandes auraient dû transiter par mail professionnel), à des heures dépassant les plages de travail, voire le week-end.

Concernant le télétravail et non le travail confiné, nous maintenons notre plateforme revendicative.

Concernant la gestion de la crise

Si la DG a réagi aux préconisations gouvernementales du confinement, si le PCA a été mis en place avec plus ou moins de réactivité, si vous avez augmenté le parc en matériel comme les PC portables, pour autant, la DDFIP a été comme beaucoup, victime du manque d'anticipation et de l'absence de stocks stratégiques en matière de protection. Les consignes et les décisions locales auraient pu être prises sans attendre les directives nationales (nous pensons ici à l'achat plus tôt de masques chirurgicaux ou alternatifs). Sur ce sujet des masques, la CGT vous signale que les derniers fournis en tissus ne répondent pas à la norme AFNOR, ils ne satisfont d'ailleurs pas le test de la bougie (il faut reconnaître qu'ils sont pourtant agréables à porter).

La réaffirmation de CAP 2022 est donc contradictoire avec une administration centrale à réseau déconcentré, le pouvoir donné aux responsables locaux se traduit trop souvent par une frilosité démesurée et un véritable manque d'initiative qui répondrait à une réactivité attendue.

Quelques mots sur le PCA et le PRA :

La mise en place des 2 plans avec des ajustements au fil de l'eau ont montré les problèmes de déclinaison locale notamment avec un certain flou dans le pilotage de certaines missions. Là encore, la destruction des emplois et les réformes successives subies ont mis au grand jour un déficit de technicité et de savoir dans la hiérarchie pour assurer un pilotage complet de tous les services et non pas que quelques-uns. Une nouvelle manière de diriger une équipe est arrivée : la non décision et l'ouverture du parapluie. Il nous est rapporté dans plusieurs services que les responsables d'unité ne prennent plus les décisions qu'ils devraient prendre et s'en réfèrent systématiquement à la compétence du dessus.

Concernant le PRA et la mise en place de la distanciation physique, la CGT considère que la politique immobilière de l'État doit être revue. La conception du travail en openspace, les plateaux marguerites etc, montrent leurs limites. Si les épidémies doivent faire partie de notre vie, comme le prétendent certains spécialistes, voire dans l'hypothèse d'une deuxième vague, la politique immobilière telle qu'elle est aujourd'hui ne correspond plus aux nécessités.

Sur le PRA, il est urgent que toutes les mesures de protection sanitaire soient déployées pour permettre la reprise de toutes les missions de la DGFIP, y compris celles en lien avec le contact au public.

Mais nous y reviendrons plus en détail quand ce point sera évoqué dans l'ordre du jour.

Pour la CGT, aucun recul ne peut être pris au regard de cette crise qui perdure malgré la fin du confinement à ce stade ; la reprise des chantiers de transformation comme si cette crise n'était qu'une parenthèse, serait une véritable provocation vis-à-vis des agents qui ne sont pas encore sortis d'une crise sans précédent.

La CGT siège à ce CTL pour défendre l'intérêt des agents et du service public et en ce sens argumenter pour retirer tous les plans de régression prévus. Sans refaire la discussion sur ce sujet, la CGT souhaite vous réaffirmer que, oui, nous défendons avec force tout ce qui sera à l'avantage des agents et du service public, et ce sans aucune contre partie. La CGT n'a pas la même conception du dialogue social que la DG, il ne s'agira jamais pour nous d'accepter des mesures régressives quelles qu'elles soient. Notre rôle est de défendre les agents des finances publiques, le service public, et il est aussi de défendre nos valeurs pour le progrès social, nous l'assumons pleinement